



AMAP MIEL

CERNAY

CERNAY
Saison 2018/2019

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :	
Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
M. ROBERT HUMMEL	(NOM, Prénom)
20 , rue Bellevue	(Adresse)
68800 THANN	(CP, commune)
Tel : 03 89 37 09 13 apihummel@gmail.com	(Courriel)
	(Téléphone)
Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr , onglet « Une amap c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire.	
LES PANIERS: le consomm'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :	
Composition d'un panier :	1 pot de 500 grammes de miel, principalement de forêt (mélange de plusieurs miels) et sous réserve : acacia – châtaignier – fleurs - tilleul

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiqués ci-dessous :	
Durée de la saison complète :	La saison commence le 20 avril 2018 et se termine le 15 mars 2019
Durée de la saison pour le consomm'acteur :	La saison commence le et se termine le 15 mars 2019
Point de distribution :	Conciergerie du complexe sportif, rue René Guibert, Cernay
Jours de distribution / Fréquence et nombre de paniers	<p>Les distributions ont lieu le vendredi entre 18.00 et 18.45, aux dates indiquées ci-dessous.</p> <p>3 possibilités de fréquence sont proposées, soit :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = paniers</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois = paniers</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = paniers</p> <p><u>Dates de distributions retenues</u> (cocher les dates retenues)</p> <p><input type="checkbox"/> 20/04/18 <input type="checkbox"/> 18/05/18 <input type="checkbox"/> 15/06/18 <input type="checkbox"/> 20/07/18</p> <p><input type="checkbox"/> 24/08/18 <input type="checkbox"/> 21/09/18 <input type="checkbox"/> 19/10/18 <input type="checkbox"/> 16/11/18</p> <p><input type="checkbox"/> 21/12/18 <input type="checkbox"/> 18/01/19 <input type="checkbox"/> 15/02/19 <input type="checkbox"/> 15/03/19</p>



LE PRIX ET LES PAIEMENTS :	
Prix d'un panier:	7.00 €
Paielement : Chèques à l'ordre de : Hummel Robert	<p>A la signature du contrat, en début de saison, le consomm'acteur remet au producteur par avance le ou les chèques correspondant à l'ensemble de la saison</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = paniers</p> <p>1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat</p> <p>ou</p> <p>2 chèques : 1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat , et 1 chèque de encaissement en octobre.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois = paniers</p> <p>1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = paniers</p> <p>1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat.</p>

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8.00 €), pour la saison 2018/2019 : une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les parties :	
Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....